

Rapport explicatif

Les prévisions budgétaires de l'année 2017 ont été adoptées le 19 décembre 2016.

En 2017, le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.675 \$ du 100 \$ d'évaluation (0.69 \$ en 2016) tandis que les taux des taxes foncières spéciales totalisent 0.1069 \$ du 100 \$ d'évaluation (0.0909 \$ en 2016).

Le tarif pour la cueillette, le transport, l'enfouissement et la récupération des déchets, des matières recyclables et des matières organiques (bacs noir, vert et brun) est fixé à 136 \$ par unité en 2017 (132 \$ en 2016). La compensation pour la vidange des fosses septiques est de 81 \$ par résidence.

En 2017, quatre tarifs s'appliquent pour la consommation d'eau potable :

- Un tarif fixe de 78 \$ pour la distribution;
- Un tarif fixe par unité de 142 \$ pour l'approvisionnement et le traitement;
- Un taux de 0.68 \$ du mètre cube d'eau potable consommée jusqu'à 225 mètres cubes;
- Un taux de 2.69 \$ du mètre cube d'eau potable consommée en excédent de 225 mètres cubes.

Le tarif fixe pour l'entretien de l'égout est de 11 \$ et celui pour l'assainissement est de 146 \$.

En 2017, pour une résidence unifamiliale d'une valeur moyenne de 148 588 \$ non desservie par le réseau d'aqueduc et d'égout, le compte de taxe diminuera de 1.2 %.

En 2017, pour une résidence unifamiliale d'une valeur moyenne de 148 588 \$ desservie par le réseau d'aqueduc et d'égout, le compte de taxe diminuera de 5.5 %.

Nous vous encourageons à vous procurer votre carte Accès-loisir de la Ville de Drummondville. Comme Wickhamois, vous avez le privilège de vous inscrire à des activités de loisir et de culture au même tarif que le citoyen de Drummondville.